

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Phantom 240 SL

Date de révision 11-nov.-2025 Version 1 Remplace la version : 11-nov.-2025

Code(s) du produit HRB01105-1

Date d'impression 11-nov.-2025 ADM.03950.H.1.A 18617

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Phantom 240 SL

Autres moyens d'identification

Synonymes Imazethapyr 240 SL

Numéro(s) d'enregistrement 30017

<u>Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière</u>

d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. 300-191 Lombard Avenue Winnipeg, Manitoba R3B 0X1 1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en

cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite

INFOTRAC:1-800-535-5053(Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)Pour les urgences médicales et lesquestions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group:

1-877-250-9291

2. Identification des dangers

Ce produit chimique est enregistré en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) du Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences d'étiquetage diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes pour le lieu de travail des produits chimiques non enregistrés auprès de la LPA. Veuillez consulter la section 15 pour de plus amples informations. Ce produit a été classé conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 205).

Classification

Ce produit n'est pas considéré dangereux en vertu du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015)

Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

Ce produit n'est pas considéré dangereux en vertu du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015)

Precautionary Statements - General

Tenir hors de portée des enfants

Autres renseignements

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

<u>Mélange</u>

Synonymes

Imazethapyr 240 SL.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	CLASSIFICATION INTERNATIONALE SGS
Imazethapyr	81335-77-5	20-24	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux Secouriste: Faire attention à se protéger. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée :

consulter un médecin.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration

artificielle. Appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de

contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts

lors du rinçage. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et

toutes les chaussures contaminés. Consulter un médecin s'il y a lieu.

Ingestion Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Communiquer avec un centre

antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent. Ne jamais rien administrer par la bouche à une

personne inconsciente.

Équipement de protection

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

individuelle pour les intervenants en

premiers soins

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Aucun connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

l'environnement immédiat.

Incendie majeur AVERTISSEMENT: L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se

révéler inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers particuliers associés au

produit chimique

Aucun renseignement disponible.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Aucun.

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun.

Équipement de protection particulierLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention **pour les pompiers** complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles S'assurer une ventilation adéquate.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention

sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Store above 0°C.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle Limites d'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches

Douches oculaires Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection particulier requis.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection particulier requis.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En

cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une

évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur

l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	Remarques
Aspect État physique	: Liquide		
Couleur	: Jaunâtre		
Odeur	:		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
рН	: 7-8	CIPAC MT 75.3	solution (1 %)
Point de fusion / point de congélation °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: > 100	CF (vase clos) ASTM D7094	
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable		
Limites supérieure/inférieure	: Aucune donnée disponible		
d'inflammabilité ou limite			
d'explosivité			
Pression de vapeur kPa	: Aucune donnée disponible		
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible		
Densité relative	: 1.05 - 1.15	CIPAC MT 3.3	
Solubilité(s) mg/l	: Aucune donnée disponible		
Coefficient de partage Log Pow	:		Consulter la section 12 pour des données écologiques

supplémentaires

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

°C

Température de décomposition °C : Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique mm2/s 40 : 25 ISO 2431 (1993)

°C

Propriétés explosives : Pas un explosif Propriétés comburantes : Non comburant

Tension superficielle Aucune donnée disponible

Dimension de : Non applicable

particules

Autres renseignements

Masse volumique apparente g/ml : Non applicable

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Aucun renseignement disponible.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

dangereux

Données sur les effets

toxicologiques
Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	Espèces	<u>Méthode</u>	Remarques
DL50 par voie orale mg/kg	: > 5000	Rat	OCDE 425	-
DL50 par voie cutanée mg/kg	: > 5000	Rat	OCDE 402	
CL50 par inhalation CL50	: > 5.06	Rat	OCDE 403	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: N'irrite pas la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation	: Non irritant pour les yeux	Lapin	OCDE 405	
oculaire				
Sensibilisation	: Pas un sensibilisant cutané	Cobave	OCDE 406	

Toxicité chronique

Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom chimique

Imazethapyr : Non classé

Cancérogénicité

Nom chimique

Imazethapyr : Non disponible

Toxicité pour la reproduction .

Nom chimique

Remarques

: Non disponible Imazethapyr

STOT - exposition unique

Nom chimique

Imazethapyr : Non disponible

STOT - exposition répétée

Nom chimique

Imazethapyr : Non disponible

Danger par aspiration

Nom chimique

Imazethapyr : Non disponible

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique

Toxicité aiguë Valeurs Espèces Méthode Aucune donnée

Poissons CL50 (96 h) mg/l disponible

Crustacés CE50 (48 h) mg/l Aucune donnée disponible

Aucune donnée

Algues CE50 - 72 h mg/l disponible

Autres plantes CE50 mg/l Aucune donnée 7 jours

disponible

Toxicité aquatique chronique Valeurs Méthode Espèces Remarques Poissons NOEC mg/l Aucune donnée

disponible Crustacés NOEC mg/l

Aucune donnée

disponible

Aucune donnée

disponible

Autres plantes NOEC mg/l Aucune donnée

disponible

Toxicité terrestre

Algues NOEC mg/l

Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

Nom chimique

Imazethapyr : > 2150 Canard colvert

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

Nom chimique

Imazethapyr : > 24.6

Dégradation abiotique Eau DT50 jours

Nom chimique

Imazethapyr : 2.1 pH 7, 22-24 ° C

Sol DT50 jours

Nom chimique

201 °C : 158 Imazethapyr

Biodégradation

Log Pow Méthode Valeurs Remarques

Date de révision 11-nov.-2025

Nom chimique

Imazethapyr : 1.49

Facteur de bioconcentration (FBC)

Nom chimique

Imazethapyr Aucune donnée

disponible

Adsorption/désorption Valeurs Méthode Remarques

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la

réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

N° ID/ONU UN3082

Désignation officielle de SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A.

transport de l'ONU (Imazethapyr)

Classe de danger Groupe d'emballage Ш Dispositions particulières 16, 99 Polluant marin Imazethapyr.

UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. Désignation

(Imazethapyr, Ammonium hydroxide), 9, III

Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et des Note

marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un

véhicule routier ou ferroviaire.

DOT

N° ID/ONU UN3082

Désignation officielle de SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A.

transport de l'ONU (Imazethapyr)

Classe de danger Groupe d'emballage Ш

8, 146, 173, 335, IB3, T4, TP1, TP29 Dispositions particulières

Désignation UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES,

N.S.A. (Imazethapyr), 9, III, Polluant marin

Numéro du guide des mesures

d'urgence

171

IATA

Numéro ONU UN3082

Désignation officielle de SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A.

transport de l'ONU (Imazethapyr)

Classe (s) de danger relatives

au transport Groupe d'emballage Ш Code ERG

A97, A158, A197 Dispositions particulières

Désignation UN3082, SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES,

N.S.A. (Imazethapyr), 9, III

IMDG

Numéro ONU UN3082

Désignation officielle de SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A.

transport de l'ONU (Imazethapyr)

Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
EmS-N° F-A, S-F
Dispositions particulières 274, 335, 969

Polluant marin

Désignation UN3082. SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES,

N.S.A. (Imazethapyr), 9, III, Polluant marin



15. Informations sur la règlementation

The laws, regulations and standards listed below have requirements on the management of this product:

Règlements internationaux

<u>Inventaires internationaux</u>

TSCA Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. LIS/LES Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **EINECS/ELINCS** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **ENCS** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **IECSC KECL** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **PICCS** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. AICS (Australie) Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Légende:

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée **PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

uméro d'homologation du Pesticide pesticide No. 30017

Déclaration relative aux produits antiparasitaires

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Lisez l'étiquette avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire. Ces exigences d'étiquetage diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Les renseignements ci-dessous sont les dangers requis sur l'étiquette du produit antiparasitaire :

Différence entre la FDS et l'étiquette du produit

	PCPA Étiquette du produit	GHS SDS
Mot indicateur	Aucun	Aucun
Toxicité aiguë - orale	Nocif en cas d'ingestion	Aucun
Toxicité aiguë - cutanée	Nocif en cas d'inhalation	Aucun
Toxicité aiguë - inhalation	Nocif par inhalation	Aucun

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé Olnflammabilité 1 Instabilité 0 Propriétés physiques et

chimiques -

<u>HMIS</u> Risques pour la santé 0Inflammabilité 1 Dangers physiques 0 Protection individuelle

Х

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale * Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

Date de révision 11-nov.-2025

Note de révisionAucun renseignement disponible.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique